

LA BESSARABIE – DROITS NATIONAUX ET HISTORIQUES

Gh. I. BRĂȚIANU

L'éveil d'une conscience nationale des Roumains de Bessarabie et leur volonté de s'unir à la Roumanie furent l'effet de la guerre [1914-1918] et de la révolution russe [1917]. Le soldat moldave avait déjà fait bien des campagnes au service du tzar: en Crimée, dans les Balkans, en Mandchourie.

Cette fois, le hasard des opérations militaires le mit en présence d'autres Roumains, dans les rangs de l'armée austro-hongroise qui lui était opposée, ou de l'armée roumaine qui combattait à ses côtés. Il sut que les Roumains du royaume prenaient part à la guerre pour délivrer leurs frères de la domination autrichienne et magyare ; il vit les bataillons de volontaires que l'on constituait derrière le front russe, avec les prisonniers d'origine roumaine, capturés en Galicie ou en Bukovine. Il eut soudain la conscience d'une même langue, qui dépassait les frontières de l'empire russe et du royaume allié, d'une nationalité plus étendue et plus riche à laquelle il appartenait lui-même. Le fruit de cette expérience ne sera pas oublié, le jour où les barrières qui le séparaient de ce monde nouveau s'écrouleront d'elles-mêmes au son des trompettes révolutionnaires, comme les murailles d'une autre Jéricho.

Ce fut en effet la révolution russe qui vint donner à ce mouvement encore instinctif l'impulsion décisive, en proclamant le droit de tous les peuples de l'empire à leur autonomie nationale. Il y eut au printemps de l'année 1917 comme une fièvre de mouvements autonomistes, d'un bout à l'autre de l'immense Russie: revendications sociales et aspirations nationales se confondaient en un gigantesque désordre. La Finlande, l'Arménie, l'Ukraine, la Russie Blanche, les Cosaques du Don et du Caucase se constituaient des gouvernements ou proclamaient l'usage de quelque idiome nationale. La Bessarabie ne pouvait rester indifférente à ces grandes transformations; le mouvement ukrainien plus particulièrement, la mettait bientôt en demeure de se prononcer à son tour. Comme l'a fort bien dit l'historien, qui prit lui-même une part active aux événements, M. St. Ciobanu, «la révolution de Bessarabie a été dictée par la révolution russe et sa marche a été déterminée par l'évolution naturelle des mouvements populaires de Russie. Les idées qui ont eu cours pendant la

révolution de Bessarabie, celles d'autonomie, de liberté nationale, de liberté pour la langue maternelle à l'école, à l'église et dans l'administration, l'idée d'une armée nationale et jusqu'à celle de l'autodétermination, de la séparation de la Russie et naturellement de l'union, n'ont pas été des idées par ceux qui ont réalisé l'union, ou par des propagandistes improvisés. Ce sont les idées communes à l'esprit de tous les peuples subjugués par la Russie, les formules révolutionnaires et nationales de l'époque». Il nous faut retenir également une autre observation du même auteur, qui achève de définir le mouvement auquel il a été mêlé et dont il a été un témoin fidèle: «Ce que l'on remarque dans la révolution de Bessarabie, c'est que cette révolution, comme la révolution russe, n'a pas eu de chefs, qu'elle a été une révolution pour ainsi dire acéphale. Le mouvement national de Bessarabie apparaît comme une fermentation profonde du peuple, comme un souffle formidable de la masse, en un mot comme une action collective ... Les dirigeants de ce mouvement n'entraînent pas les masses derrière eux, ils sont soulevés et entraînés par les masses, ils sont projetés à la surface par les vagues de la révolution. Et si ces hommes ne s'étaient pas rencontrés, souvent grâce au hasard, pour répondre aux besoins de la révolution, celle-ci en aurait créé d'autres. C'est ce qui explique que dans la plupart des cas, les chefs du mouvement sont des hommes sortis de l'obscurité, hommes du peuple, sans culture sérieuse, médiocres et incolores phénomène que l'on peut observer également dans d'autres mouvements nationaux (par ex. Petliura en Ukraine) ... Les héros véritables de la révolution russe ont été des soldats, des paysans, des sous-officiers des instituteurs, et rarement des intellectuels; ce sont les mêmes hommes qui ont été les héros du mouvement national de Bessarabie»¹. Il s'agit, bien entendu, de la première phase de la révolution russe, avant l'avènement du régime bolchéviste; ce fut d'ailleurs la seule que la Bessarabie put connaître, car le pouvoir des Soviets ne réussit pas à y prendre pied.

Il nous suffira de rappeler ici les étapes principales du mouvement qui aboutit d'abord à la proclamation de l'indépendance, puis à l'union avec la Roumanie.

Dès le 22 mars 1917, le journal «La parole moldave» (*Cuvântul moldovenesc*) qui paraissait à Kişinău, invoquait l'exemple des Lettons qui réclamaient à la fois leur autonomie nationale et la réforme agraire, et incitait les Moldaves de Bessarabie à le suivre. Ce fut autour de cette feuille et de sa rédaction, qu'à l'instar de ce qui se passait dans les autres régions de l'empire, se constitua à la fin de mars le «parti national moldave», qui affirmait non seulement

¹Şt. Ciobanu, *Unirea Basarabiei*, Aşez. Ion I. C. Brătianu, Bucureşti, 1929, p. XIII et XXXIII.

sa volonté de constituer une nation distincte, mais aussi sa conscience de faire partie du peuple roumain¹.

Le 2 avril, les officiers et les étudiants moldaves se trouvant à Odessa lançaient un appel pour soutenir les mêmes principes. Politiquement, il ne s'agissait toujours que d'une autonomie provinciale, destinée à s'encadrer dans la nouvelle organisation fédérative de l'état russe : le programme du parti national moldave, publié le 3 avril, n'exigeait pas d'autres libertés que celles-là. Mais la première manifestation de quelque importance eut lieu à Odessa le 18 avril 1917 : une assemblée de près de 10 000 soldats d'origine moldave se réunit sous la présidence du capitaine Cateli, assisté par les patriotes Moldaves P. Halippa et J. Pelivan. L'assemblée exigea l'emploi du Moldave dans l'église, l'école, l'administration et l'armée, en laissant aux minorités l'usage de leurs langues respectives. La motion réclamait une large autonomie et recommandait l'institution d'un «Conseil du pays» (*Sfatul Țării*), sorte de diète ou parlement provincial, pour «établir une législation nouvelle ; elle exigeait en même temps le partage des terres². D'autres corps constitués, de tendances moins radicales, tels que l'union des coopératives, les représentants du clergé ou ceux des professeurs et des instituteurs soutenaient dans l'ensemble les mêmes opinions. Des « conseils nationaux », à l'exemple des autres nationalités de l'empire, se constituaient dans toutes les unités militaires qui comprenaient des soldats recrutés en Bessarabie, y compris celles qui se trouvaient sur le front roumain : une assemblée de ce genre se réunit le 12 mai à Bârlad. Á Odessa se constituait déjà le « soviet moldave des officiers et des soldats ». D'autres se formaient à Ekaterinoslav, Tighina, Bolgrad, Sébastopol, Kherson et Iassy.

Dans le courant de l'été, un événement inattendu vint hâter l'évolution vers une nouvelle organisation d'état en Bessarabie. L'autorité du gouvernement provisoire de Pétrograde se révélait toujours plus impuissante, et le talent oratoire de Kerensky insuffisant à combattre l'action audacieuse des communistes. Le mouvement centrifuge s'accroissait en Ukraine: le 3 juillet, la Rada centrale ukrainienne ou parlement local, convoqué à Kiew, mandait de sa propre autorité les commissaires de gouvernement à venir lui faire leur rapport. Cet appel s'adressait également à celui de Bessarabie. La Rada s'élevait en autorité qui pouvait disposer du sort de la province. Ce télégramme provoqua la réaction la plus vive et entraîna enfin la décision tant attendue. Le soviet des officiers et des soldats moldaves entra aussitôt en action: s'adressant au gouvernement provisoire, le comité exécutif le paria « de notifier à la Rada l'illégalité de cette tendance d'accaparer d'autres nationalités, et de l'obliger à reconnaître en principe le droit d'autonomie de la nation moldave dans ses limites ethniques, déterminées par les

¹*Ibid.*, p. 7, doc. V.

²*Ibid.*, p. 18 et suiv., doc. LXV.

frontières géographiques de la Bessarabie et les parties des gouvernements de Kherson et de Podolie, situées le long du Dniestr et peuplées en majorité par des Moldaves »¹. Aux prétentions des Ukrainiens sur la Bessarabie, le comité opposait ainsi les droits que lui créait la présence des éléments moldaves au-delà du Dniestr. D'autre part, les minorités habitant en Bessarabie n'éprouvaient aucune sympathie pour un changement de régime qui eût substitué l'Ukraine à la Russie et Kiew à Pétrograde. Les motions en faveur de l'autonomie se multiplièrent et le ministre de l'intérieur du gouvernement provisoire, Tseretelli, finit par consentir le 6 août, à ce que l'on délibérât sur une nouvelle organisation autonome de la province. La Rada elle-même dut reculer, en faisant savoir au parti national moldave et au comité du gouvernement de Bessarabie qu'elle n'entendait nullement envahir le territoire moldave ou l'annexer. Mais elle formulait cependant des prétentions plus réduites sur les districts de Hotin et de Cetatea Albă, où s'était établie une population ruthène plus nombreuse – ce qui par ailleurs n'était guère le cas pour le second de ces départements, où s'était fixé depuis un siècle un mélange de toutes sortes d'éléments disparates, colonisés par l'administration russe.

Le parti national moldave riposta, en faisant valoir de son côté ses droits sur les Moldaves des gouvernements de Kherson et de Podolie.

Ainsi s'ébauchait dès le début un système, qui opposait aux prétentions ukrainiennes sur le Nord et le Sud de la Bessarabie, la revendication des régions peuplées par les Moldaves à l'Est du Dniestr, formule logique qui pourrait un jour, par un échange raisonné de populations, fixer à la limite naturelle du Dniestr les frontières géographiques et ethniques de l'état roumain.

Entre temps de vives discussions s'engageaient autour de la constitution du « Conseil du pays », qui faisait revivre sous une nouvelle forme, le « Conseil suprême » de l'ancienne organisation autonome de la Bessarabie de 1818. Il s'agissait d'établir la proportion des députés moldaves et de ceux des autres nationalités. Des différentes propositions qui furent faites, on finit par retenir une formule qui se rapprochait du principe des deux tiers : 105 sièges aux Moldaves et 45 aux minorités, sur un total de 150. En fin de compte, il y en eut 138, dont 103 Moldaves. Les événements se précipitaient : un Congrès de délégués paysans agitait à Kişinău des formules extrêmes de nivellement agraire. L'autorité du gouvernement de Pétrograde se décomposait toujours davantage : un Congrès « des peuples de la Russie » se tint à Kiew en septembre ; le 25 du même mois, le gouvernement de Pétrograde, reconstitué sous la présidence de Kerensky, reconnaissait officiellement le droit de ces peuples à l'autodétermination. La 7 novembre, l'Ukraine devait proclamer son autonomie.

¹*Ibid.*, p. 82-83, doc. LXV.

De nouveau l'élément militaire prit l'initiative, circonstance assez naturelle en temps de guerre et de révolution. Un nouveau congrès des soldats s'ouvrit à Kişinău le 20 octobre. Ses 500 délégués représentaient près de 250 000 hommes d'origine moldave, appartenant à l'armée russe, tant des formations de la zone intérieure que du front. L'autonomie politique de la Bessarabie y fut proclamée dans un grand enthousiasme : des drapeaux moldaves (bleu et rouge) furent hissés, mais l'assemblée entonna les chants patriotiques roumaines : « Éveille-toi Roumain », et « l'Union est écrite sur notre drapeau ». On décida de procéder sans plus tarder à l'élection du *Sfatul Țării* et il fut même question de convoquer une constituante.

Quelques jours après, la révolution bolchéviste triomphait à Pétrograde. Le premier effet de l'avènement des Soviets fut de gagner définitivement à l'autonomie moldave les éléments modérés des autres groupes ethnique de Bessarabie. Il fallait agir vite : pour constituer le *Sfatul Țării*, on fit appel aux conseils de soldats et de paysans qui s'étaient formés dans tous les districts : 44 sièges furent réservés aux premiers et 36 aux seconds. Les sièges qui restaient furent répartis entre les *zemstvos* ou conseils départementaux, les municipalités, les organisations professionnelles, le clergé, les professeurs, les institutions de crédit et les associations des différentes minorités. On eut ainsi, autant qu'il était possible en des temps si troublés et dans un milieu primitif, qui comprenait une immense majorité d'illettrés, une représentation très complète des intérêts divers et des principaux courants d'opinion qui se partageaient alors la population bessarabienne.

Seul un comité bulgare et Gagaouze de Tighina vota une motion hostile à l'autonomie et demanda à rester dans la dépendance directe de la Russie – véritable paradoxe géographique, puisque entre la Bessarabie et le territoire sur lequel s'exerçait la domination des Soviets, s'intercalait alors toute l'étendue de l'Ukraine, dont l'indépendance serait bientôt un fait accompli.

Le 21 novembre 1917, le nouveau « Conseil du pays » tint sa première séance, I. Inculetz, qui avait été jusque-là commissaire gouvernemental-adjoint, en fut élu président. Un Conseil de directeurs fut institué pour gérer les affaires publiques, présidé par P. Erhan. Les adhésions furent à peu près unanimes dans toute la Bessarabie. Seul le *zemstvo* de Cetatea Albă, composé presque exclusivement d'allogènes, maintint son attitude séparatiste, et tenta plus tard, soit de s'unir à l'Ukraine, soit de proclamer une « république du Boudjak » ; tentatives isolées et sans aucun écho.

Ce qui rendait la tâche de l'assemblée très difficile, c'était l'état d'anarchie, dans lequel la retraite désordonnée des troupes russes, qui abandonnaient en masse le front roumain, avait jeté la province. Le désordre était

partout, les dépôts constitués pour l'approvisionnement du front étaient pillés sans vergogne, et des agents bolchévistes profitaient de ces circonstances pour opérer à leur aise et se débarrasser des éléments qui pouvait s'opposer à leur action. Plusieurs notables moldaves: S. Murafa, I. Hodorocea, M. Razu furent assassinés par des soldats russes. En même temps la démagogie sociale s'étendait rapidement : propriétés et fermes étaient dévastées, la terre et le cheptel partagés sans forme de procès. Ce fut en vain que le Conseil de Kişinău appela à l'aide les unités fraîchement constituées de soldats moldaves: trop peu nombreuses et mal encadrées, celles-ci étaient manifestement incapables de maintenir l'ordre.

En décembre, la situation devint de plus en plus critique. La *Sfatul Țării* avait proclamé le 2 décembre la « République moldave démocratique et fédérative »¹, dont les liens théoriques avec la Fédération des républiques, qui se substituait à l'empire des tzars, n'étaient pas encore rompus. Mais en fait, elle avait à lutter contre les agitateurs bolchévistes qui refluaient du front roumain. Leur tentative de s'emparer par un coup de force à Iassy, du roi Ferdinand et du gouvernement roumain ayant échoué, ils espéraient trouver un meilleur terrain d'action en Bessarabie. Les bourgades situées le long du Prut: Reni, Leova, Cahul, appelaient déjà à leur secours les troupes roumaines et réclamaient l'aide du gouvernement de Iassy. Au début de Janvier 1918, l'état-major bolchéviste s'installa à Kişinău; les séances du *Sfatul Țării* furent suspendues, un certain nombre de députés arrêtés ou poursuivis; on n'épargna pas davantage la commission interalliée pour le ravitaillement du front roumain. Les chefs de l'armée rouge se nommaient: Perper, Levinson et Kaabak; le forçat Katovsky commandait la cavalerie.

Il n'y avait plus à hésiter: le conseil des directeurs de la République, plusieurs organisations nationales moldaves et même allogènes, et enfin une délégation nombreuse du bloc moldave du *Sfatul Țării* s'adressèrent à Iassy et demandèrent instamment au gouvernement roumain d'envoyer des troupes et de rétablir l'ordre en Bessarabie. Déjà une délégation des propriétaires fonciers avait demandé secours au début de décembre. Le gouvernement roumain disposait en ce moment des troupes, que l'armistice sur le front oriental avait rendues libres; il avait d'autre part le plus grand intérêt à conserver les dépôts de Bessarabie, et se trouvait en fait depuis presque deux mois, en conflit déclaré avec les agents bolchévistes qui désorganisaient l'armée russe: le 13 janvier, la XIe division roumaine sous le commandement du général Broșteanu entra à Kişinău. Des combats violents furent livrés autour de Tighina; ce ne fut qu'après trois jours de bataille dans les rues de la ville, que les bandes rouges furent enfin rejetées au-

¹*Ibid.*, p. 129-132, doc. LXXVIII.

delà du Dniestr. La Bessarabie se trouvait délivrée de leur menace et le *Sfatul Țării* en mesure de reprendre ses travaux.

Le gouvernement soviétique réagit avec une violence qui montrait à quel point ses intentions avaient été frustrées. Le ministre de Roumanie à Pétrograde fut enfermé à Petropavlovsk, comme jadis, en Orient, l'ambassadeur d'un état ennemi était retenu en prison. Les relations diplomatiques furent rompues, la guerre déclarée; à la même occasion, les Soviets s'emparèrent du trésor de la Banque Nationale Roumaine qui avait été imprudemment déposé à Moscou – il est vrai, avec la garantie des Alliés – et mirent hors la loi le général Shtcherbatchev, commandant les troupes russes en Moldavie. L'organisation des troupes du front roumain, d'Odessa et de la mer Noire, dénommée *Rumtcherod*, dont le siège était à Odessa, fut chargée de poursuivre la lutte contre les « envahisseurs roumains ».

Ceux-ci se comportaient cependant avec tous les ménagements possibles pour l'autonomie de la « république moldave ». Les troupes reçurent des instructions précises et répétées de ne pas intervenir dans les affaires intérieures de la république et de se borner à maintenir l'ordre. Comme entre temps l'Ukraine s'était proclamée indépendante, *usant du droit d'auto-détermination que les Soviets avaient confirmé à leur arrivée au pouvoir*¹, la république moldave proclama à son indépendance le 24 janvier /6 février 1918 : I. Inculetz devint président de la République, et le conseil des directeurs, devenu conseil des ministres, fut présidé par D. Ciugureanu. L'armée roumaine en Bessarabie se considérait en territoire occupé, à la requête des autorités locales. Malgré l'accueil chaleureux qui lui avait été fait non seulement par les Roumains, mais aussi par les minorités qui désiraient voir cesser l'anarchie, elle songeait si peu à exercer une pression en faveur de l'état roumain, que le gouvernement du général Averesco, par l'entreprise du colonel canadien Boyle, traita à la fin de février avec le *Rumtcherod* soviétique d'Odessa et qu'un accord fut même conclu, aux termes duquel les troupes roumaines seraient retirées progressivement de Bessarabie (l'évacuation immédiate de Bender-Tighina ayant été repoussée) à l'exception de la garde des chemins de fer et des dépôts roumains, qu'elles s'abstiendraient de toute immixtion dans la politique intérieure du pays; en échange tous les produits de la Bessarabie qui ne seraient pas nécessaires à l'entretien de la population seraient réservés au ravitaillement de la Roumanie. Un échange de prisonniers était également prévu; le procès-verbal constatant l'accord avait été signé à

¹« Droit d'auto-détermination complète des peuples, allant jusqu'à la séparation et à la création d'états nouveaux » communication faite à l'Ukraine le 5 décembre 1917.

Odessa, le 5 mars 1918, par Rakowsky, président du Collège supérieur autonome¹.

Cet accord purement technique n'impliquait en réalité aucune attitude politique: la Roumanie n'entendait exercer aucune ingérence dans les affaires de la république moldave et s'y limitait à la défense de ses intérêts militaires. La convention n'eut d'ailleurs pas de lendemain: les prisonniers politiques roumains furent transportés d'Odessa en Crimée; aucune mesure ne fut prise en faveur du ravitaillement de la Roumanie; les troupes restèrent en Bessarabie et ce fut le *Rumtcherod* qui dut partir d'Odessa, devant l'avance des troupes austro-allemandes, qui pénétraient en Ukraine. Toute possibilité d'une intervention quelconque de la Russie soviétique dans les affaires bessarabiennes ayant disparu, restait pourtant le problème de l'Ukraine; le gouvernement de celle-ci ayant encore revendiqué à Brest-Litowsk « l'unité politique et économique » que constituait le territoire de la Bessarabie avec celui de l'Ukraine, le *Sfatul Țării* protesta de nouveau avec énergie et les deux présidents, Inculetz et Ciugureanu, demandèrent à prendre part aux négociations pour la paix entre la Roumanie et les Puissances Centrales. Cette demande n'ayant pas été admise, et le gouvernement roumain se refusant d'autre part à prendre en considération l'offre que lui faisaient les Austro-Allemands d'une compensation en Bessarabie, pour la perte éventuelle de la Dobroudja, il ne restait plus pour la « république moldave » qu'une seule voie à suivre: l'union avec la Roumanie.

Depuis l'entrée des troupes roumaines, malgré l'attitude réservée, qui leur était imposée par le commandement, l'idée de l'union gagnait toujours plus de terrain. La logique des choses l'imposait: la Bessarabie était trop faible pour se gouverner elle-même, au milieu de tant d'appétits hostiles. L'armée roumaine était l'unique gage de sécurité. La communauté de langue et d'origine s'imposait aux esprits, en même temps que s'éveillaient les souvenirs historiques de l'époque où la Moldavie s'étendait des Carpathes au Dniestr. Des intellectuels roumains de Bukovine et de Transylvanie, réfugiés à Kișinău, travaillaient de leur côté à rallier les sympathies en faveur de l'union. Le mouvement commença spontanément en province: le 3/16 mars, l'assemblée du zemstvo de Bălți demanda catégoriquement l'union avec le royaume de Roumanie²; dix jours plus tard, l'assemblée du zemstvo Soroca suivait cet exemple³; une délégation des propriétaires fonciers vint à Iassy présenter le même vœu au roi Ferdinand.

Quelques députés minoritaires du *Sfatul Țării*, hostiles à la politique roumaine, se crurent très habiles en interpellant le gouvernement de la république

¹Cf. A. Boldur, *La Bessarabie*, [Paris, 1927], Annexe, p. 381-384.

²Șt. Ciobanu, *ouvr. cité.*, p. 214-215, doc. CLIV.

³*Ibid.*, p. 222-223, doc. CLVII.

au sujet des résolutions votées à Bălți et à Sorooca. C'était poser la question au Conseil; elle fut résolue par le vote du 27 mars/9 avril 1918, par lequel, après des discussions tumultueuses, auxquelles prit part l'ancien révolutionnaire Constantin Stere, bessarabien réfugié en Roumanie, le *Sfatul Țării* proclama l'union de la république moldave avec la patrie roumaine. 125 députés étaient présents; 86 se prononcèrent pour l'union, 3 contre et 36 s'abstinrent; beaucoup de ces derniers reconnurent l'importance de l'acte qui venait d'être accompli, mais prétendirent n'avoir pas de mandat de leurs électeurs à ce sujet. L'union se faisait d'ailleurs en stipulant certaines conditions: reconnaissance de la réforme agraire et de l'autonomie provinciale, recrutement territorial de l'armée, respect du droit des minorités, maintien des libertés civiques et du suffrage universel et amnistie générale¹, qui furent toutes admises par le gouvernement roumain.

Il était réservé à Alexandre Marghiloman, le nouveau président du Conseil roumain, de recevoir à Kișinău même l'heureuse nouvelle, seul rayon d'espoir au moment où tant de revers accablaient la Roumanie. L'opinion roumaine y vit un présage favorable de l'avenir.

On a longuement discuté au sujet de ce vote, de sa valeur juridique et de la qualité qu'avait le *Sfatul Țării* de se prononcer sur la question de l'union de la Bessarabie et de la Roumanie. Cette assemblée d'origine révolutionnaire représentait-elle exactement l'opinion de la population bessarabienne? Ni plus ni moins, en tout cas, que toutes les assemblées du même genre qui eurent à décider du sort des républiques autonomes, nées sur les débris de l'empire des tzars, ou des états successeurs de la monarchie des Habsbourg. Le seul fait que les réactionnaires russes considéraient le Conseil bessarabien comme « un organisme bolchéviste », tandis que le gouvernement soviétique le dénonçait comme l'organe « des propriétaires bessarabiens », suffit à démontrer qu'il tenait le juste milieu entre ces tendances opposées et marquait en réalité le triomphe des idées de la première phase révolutionnaire, celle des autonomies nationales et d'une réforme agraire au profit individuel des paysans, et non d'une organisation collective d'état, comme ce fut le cas en Russie après l'avènement du régime communiste. Par là, comme on l'a remarqué très justement, son action signifiait une revanche des campagnes, où l'élément moldave était resté de beaucoup le plus nombreux, contre les villes de population allogène, à la suite de l'immigration favorisée par un siècle de domination tzariste². Attendre de nouvelles élections pour une Constituante était une utopie, dans les circonstances où l'on se trouvait à la fin de 1917: c'eût été simplement faciliter le coup de force bolchéviste, comme ce fut le cas en Russie. La représentation des minorités et la liberté des opinions au sein du *Sfatul Țării* n'ont jamais été contestées; les étapes de l'autonomie et de

¹*Ibid.*, p. 239-240, doc. CLX.

²Cf. Șt. Ciobanu, *ouvr. cité.*, doc. LXXXVIII; A. Boldur, *La Bessarabie*, p. 66 et suiv.

l'indépendance sont les mêmes qu'ont enregistré les annales de la Finlande ou des états baltiques, issus comme la république moldave, des circonstances créées par la révolution. La réunion à la Roumanie découlait nécessairement de l'éveil des traditions historiques, de la conscience plus claire de la communauté nationale et de l'impossibilité pratique de maintenir l'indépendance, sans retomber sous le pouvoir des Soviets ou l'objet des appétits ukrainiens. Les Soviets plus particulièrement sont les moins qualifiés pour discuter de l'origine ou de la portée du mouvement révolutionnaire bessarabien; ils ne sauraient s'en prendre à la constitution et aux résolutions du *Sfatul Țării*, sans contester la révolution russe elle-même, dont ils tiennent leur propre pouvoir.

Le plus curieux est que leur critique s'adresse beaucoup moins à l'acte d'union du 9 avril 1918 qu'à celui du 10 décembre de la même année, qui se borna à ratifier l'union avec la Roumanie, en abolissant les conditions prévues par la déclaration du 9 avril. Dans un article récent, qui représente le point de vue officiel de l'historiographie soviétique dans cette question, l'initiative du *Sfatul Țării* d'avril 1918 est mentionnée sans trop de commentaires, tandis que les épithètes les plus véhémentes: falsification, chantage, violence brutale, sont réservés au vote par lequel l'assemblée bessarabienne, en supprimant les conditions qui réservaient son autonomie, mit fin à sa propre existence¹. Mais même en admettant que cette dernière résolution ait été prise dans des conditions qui peuvent fournir matière à discussion (insuffisance du *quorum*, non distribution des convocations, surprises inévitables d'une séance de nuit etc.), il n'en est moins vrai que son importance pour la question de la Bessarabie est tout à fait secondaire. L'acte d'union qui réintégra la Bessarabie dans les limites de l'état roumain fut du 9 avril; la seconde résolution n'en était plus que le corollaire, une affaire intérieure de la Roumanie². Elle était d'ailleurs parfaitement logique. Les conditions prévues par le premier suffrage du Conseil avaient paru nécessaires pour garantir les conquêtes de la révolution et assurer à la Bessarabie un régime spécial, à un moment où l'état roumain, obligé de subir la paix de Bucarest, n'avait pris encore aucune disposition définitive à l'égard de la réforme agraire et du régime politique futur. Le 10 décembre, les conditions étaient tout à fait différentes: la Bukovine, le Transylvanie et le Banat venaient de proclamer leur réunion à la Roumanie.

De plus, le gouvernement Brătianu procédait sans retard à la réalisation de la réforme agraire dans toute l'étendue du royaume, en maintenant pour la Bessarabie les solutions radicales adoptées par le *Sfatul Țării*; on alla même jusqu'à l'expropriation des forêts, ce qui montre à quel point les idées du conseil

¹N. Nartsov, *Les destinées historiques de la Bessarabie et de la Moldavie* (en russe), *Istoriik Marksist* 9/85, 1940, p. 94.

²A. Boldur, *La Bessarabie*, p. 186.

bessarabien étaient peu « bourgeoises ». Le principe du recrutement territorial devait être conservé, au risque de présenter plus tard de sérieux inconvénients, et le suffrage universel allait être adopté également pour tout le territoire roumain. Il n'y avait donc plus de motifs pour maintenir en Bessarabie un régime spécial et de conserver une autonomie, qui avait sa raison d'être, comme une conséquence de la révolution russe, et non de l'unité roumaine.

Il y eut naturellement des difficultés dues à l'installation d'un nouveau régime et à l'occupation militaire, dans un pays qui venait d'être secoué par la fièvre révolutionnaire. Il y eut souvent des cas d'incompréhension mutuelle, et il serait vain de nier l'existence des abus, qui se produisent presque toujours en pareil cas. Encore convient-il de ne rien exagérer et de ne pas transformer, comme on l'a fait parfois, en acte de tyrannie, digne de la tragédie de Guillaume Tell, telle facétie un peu grosse de quelques jeunes officiers désœuvrés¹. Qui n'a pas vécu dans l'atmosphère déprimante de quelque bourgade bessarabienne, peuplée le plus souvent de Juifs fanatiques et hostiles, sans aucune communication pendant de longs mois d'hiver, avec le monde extérieur, peut difficilement se rendre compte des conditions toutes spéciales que crée un pareil milieu. Il faut également se rappeler que l'état de guerre avec les Soviets n'avait pas cessé et qu'après la retraite des armées allemandes, les bandes rouges avaient reparu sur le Dniestr. Cependant aucun soulèvement ne se produisit en Bessarabie, qui ne fut pas directement organisé et soutenu pas des « partisans » communistes venus de l'autre côté du Dniestr. Une attaque d'une certaine envergure eut lieu à la fin de décembre 1918 et provoqua des troubles dans la population ruthène du district de Hotin; le général roumain Poetaș fut tué au cours de ces combats. Mais à part cette insurrection préparée de longue date, et appuyée par des bandes venues d'Ukraine, aucun autre mouvement ne se produisit contre l'union, qui représentait la volonté d'une incontestable majorité.

Les vraies difficultés devaient se produire, non en Bessarabie, mais à la Conférence de la paix. Il est vrai que celle-ci n'avait pas reconnu le pouvoir des Soviets, mais une « conférence politique russe » avait été constitué à Paris par quelques personnalités de l'ancien régime qui s'y trouvaient réfugiées, pour y défendre les intérêts de la Russie absente. Le 9 mars 1919, au nom de ce groupe qui comprenait le prince Lvov, premier chef de gouvernement provisoire et Sazonov, l'ancien ministre des Affaires Étrangères de Nicolas II, l'ancien ambassadeur Maklakov précisait dans un mémoire qu'aucune décision ne pourrait être prise concernant le territoire de la Russie, dans ses limites de 1914, « à l'exception du royaume de Pologne ». Mais déjà le 22 février, la Commission des Affaires roumaines, présidée par André Tardieu, s'était réunie pour entendre

¹N. Narsov, *ibid.*, p. 96.

l'exposé du premier ministre roumain, Jean I. C. Brătianu, qui se montra particulièrement catégorique dans la question de la Bessarabie. Il fit valoir que les Roumains représentaient une majorité évidente de la population, tandis que le tiers environ qui appartenait aux minorités ethniques, se divisait lui-même, sans compter les Juifs, en trois groupes différents: les Allemands et les Bulgares, récemment colonisés dans le Sud, et l'élément ruthène du Nord, dont la présence était due à un phénomène d'interpénétration réciproque, puisque au-delà du Dniestr, il y avait « plus de 500 000 Roumains ». Il ajoutait: « Nous ne pouvons concevoir l'existence du peuple roumain sans le Dniestr, comme nous ne pouvons la concevoir sans le Danube et la Theiss, pour le séparer de l'élément slave ... La Bessarabie représente pour nous l'entrée de notre maison – dans la main des autres elle pourrait périlcliter notre foyer »¹.

La 6 avril, dans son rapport à la Conférence, la Commission se prononçait pour le rattachement de la Bessarabie à la Roumanie, mais estimait en même temps que l'on devrait s'assurer du consentement de la Russie, condition pratiquement irréalisable à cette époque.

Un peu plus tard, en mai, dans les négociations avec le gouvernement de l'amiral Koltchak, il était spécifié que « le droit de la Conférence de la Paix de déterminer le sort des parties roumaines de la Bessarabie sera reconnu ». La conférence était si bien informée des réalités géographiques et ethniques, qu'elle envisageait un morcellement de la Bessarabie, solution absurde entre toutes.

À cette époque, les relations du Conseil des Quatre qui dirigeait la Conférence, avec la délégation roumaine étant assez tendues, au sujet du traité qui consacrait le régime spécial des minorités sous l'égide des « Principales Puissances alliées et associées », la question de la Bessarabie s'offrit tout naturellement comme un moyen de pression sur le gouvernement de Bucarest. Aussi le Conseil interallié des ministres des Affaires Étrangères entendit-il volontiers le 2 juillet les représentants de la « Conférence politique russe », qui développèrent les arguments que l'on connaît; on en retrouve l'écho dans les Mémoires de Sazonov, qui parlent de « la Bessarabie, fidèle à la Russie la libéra en 1812 du joug turc » et de l'indignation avec laquelle la population envisageait « cette annexion forcée à la Roumaine ». « En développant notre point de vue à ce sujet, ajoute Sazonov, nous insistâmes sur l'impossibilité de déterminer le sort de ce pays sans organiser un plébiscite, permettant à la population de se prononcer librement ... En exigeant un plébiscite, nous insistions pour que les habitants des quatre districts peuplés en majorité par des Moldaves puissent donner leur avis.

¹G. I. Brătianu, *Acțiunea politică și militară a României în 1919*, 2-e édit. Bucarest, 1940, p. 52.

De cette manière la partie de la population la plus intéressée à la question aurait décidé du sort de la Bessarabie »¹.

Cette suggestion fut retenue par le ministre américain des Affaires Étrangères, Lansing, qui l'étendit à toute la Bessarabie, sans plus s'arrêter à la distinction proposée par Sazonov et Maklakov, et en fit la proposition au premier délégué roumain Jean I. C. Brătianu, que la Conférence devait entendre aussitôt après les Russes. Celui-ci eut toutes les peines du monde à démontrer à son interlocuteur irascible, qu'il ne craignait pas le résultat d'un plébiscite, mais qu'il était impossible de l'entreprendre et de retirer les troupes et les autorités roumaines de Bessarabie, sans plonger de nouveau ce pays, constamment menacé par les incursions bolchévistes, dans l'incertitude et l'anarchie. Mais Lansing ne décourageait pas pour si peu: le plébiscite pourrait ne se pas avoir lieu immédiatement; il pourrait tout aussi bien être effectué dans deux ans, ou même dans dix. Brătianu fut obligé de répondre qu'une telle solution n'aurait d'autre résultat que de transformer le désordre « en maladie chronique ». Avant de quitter le Conseil, et la Conférence de la Paix qu'il abandonnait d'ailleurs en même temps, il ne put toutefois se retenir de relever « en des termes expressifs le malheurs que la Roumanie s'est attirée de la part des Russes et de s'étonner qu'on puisse lui soumettre un marchandage au sujet d'une province ravie entièrement à la Roumanie par ces mêmes Russes, qui en toute justice devraient lui payer bien plus cher les désastres qu'ils ont causés »².

La « conférence politique russe » continuait cependant à adresser des notes à la Conférence de la Paix; celle du 2 juillet fut suivie de trois, le 24 juillet, le 25 septembre et le 15 novembre. Ses revendications étaient assurément moins intéressantes en elles-mêmes, que par les difficultés qu'elles créaient à la délégation roumaine, au moment où les rapports de cette dernière avec le conseil Suprême et les grandes Puissances alliées étaient toujours très tendus; en réalité c'était bien moins de la Bessarabie qu'il s'agissait alors, que du traité des minorités et de l'occupation de la Hongrie – après la défaite de l'armée rouge magyare et la chute de Bela Kun. Mais la question de la Bessarabie pouvait constituer une pression sur la Roumanie et elle fut soulevée dans ce but: l'agitation des monarchistes russes, soutenue par des cercles financiers intéressés dans d'autres questions, fournissait à ce point de vue un argument qui n'était négligeable. On alla jusqu'à produire en juillet, à Paris, un « paysan roumain de Bessarabie » qui venait protester contre les méfaits de l'oligarchie roumaine.

L'un des délégués américains avait adopté entièrement le point de vue russe et soutenait que la Roumanie ne pouvait invoquer en aucune manière les

¹S. Sazanov, *Les années fatales*, p. 289-290.

²G. I. Brătianu, *ouvr. cité.*, p. 102-103.

droits antérieurs de la Moldavie, comme s'il se fût agi de deux pays absolument étrangers l'un à l'autre. En septembre, l'approche du traité de St. Germain, que la Roumanie se refusait à signer, à cause de l'annexe concernant le régime des minorités et de l'immixtion des grandes puissances dans ses affaires intérieures, aggravait encore la crise de ses relations avec les facteurs déterminants de la Conférence. On vit alors, par une coïncidence bien curieuse, reparaître sous une forme, il est vrai, plus atténuée, le système des compensations que l'on avait déjà envisagé en 1878 et que les Puissances Centrales avaient, elles aussi, tenté de mettre en œuvre en 1918: on fit comprendre aux délégués roumains qu'ils obtiendraient plus facilement la reconnaissance de la Bessarabie, s'ils cédaient aux Bulgares la Nouvelle Dobroudja. Jadis il s'était agi de la Dobroudja entière. L'opposition de la France à toute cession d'un territoire d'un état allié à l'un des vaincus de la grande guerre écarta alors ce projet, mais l'affaire de la Bessarabie resta toujours en suspens¹.

Les grandes puissances, (moins les Etats-Unis qui se retiraient des affaires européennes après la chute de Wilson), ne devaient se décider à lui donner une solution que lorsqu'un nouveau gouvernement roumain, au lendemain des premières élections générales sous le régime du suffrage universel, (elles avaient eu lieu aussi en Bessarabie) se fût décidé à abandonner la « politique de résistance » de ses prédécesseurs et à accepter le traité de St. Germain, tel les « Principales Puissances » l'avaient formulé. Une fois la question des minorités résolue, les difficultés disparurent soudain l'une après l'autre. Le 3 mars 1920, le Conseil Suprême adressait à M. Vaïda Voevod une nouvelle note, dans laquelle il expliquait que la question de la Bessarabie n'avait pu trouver jusque-là une solution, parce qu'elle faisait partie de la question roumaine en général; que celle-ci n'avait pu être résolue « à cause des difficultés créés par le gouvernement précédent » et qu'enfin il avait espéré qu'un arrangement direct pourrait avoir lieu entre la Roumanie et la Russie ».

Comme d'une part, le nouveau gouvernement roumain avait donné des preuves qu'il reconnaissait l'autorité de la Conférence et ne se mêlait pas de discuter ses décisions, et que d'autre part la question bessarabienne ne pouvait plus demeurer en suspens, dans l'intérêt de la Roumanie et des états voisins, les Principales Puissances proclamaient leur volonté de reconnaître par un traité en règle la réunion de la Bessarabie à la Roumanie, fondée sur « le caractère moldave de cette province au point de vue géographique et ethnique et la volonté des représentants de la Bessarabie ».

Le traité devait encore être ajourné de quelques mois, après de vicissitudes sur lesquelles nous aurons à revenir au Chapitre suivant. Ce ne fut que le 28

¹*Ibid.*, p. 161 et suiv.

octobre 1920 que la France, l'Empire britannique, l'Italie et le Japon signèrent le traité qui reconnaissait formellement la réunion de la Bessarabie à la Roumanie et constituait à cette dernière un nouveau titre formel en matière de droit international. Il n'est pas sans intérêt d'en reproduire les considérants: « que dans l'intérêt de la paix générale en Europe il importe d'assurer dès maintenant sur la Bessarabie une souveraineté répondant aux aspirations de la population et y garantissant aux minorités de race, de religion ou de langue la protection qui leur est due;

... que des points de vue géographique, ethnographique, historique et économique, la réunion de la Bessarabie à la Roumanie est pleinement justifiée;

... que la population de la Bessarabie a manifesté son désir de voir la Bessarabie réunie à la Roumanie.

Considérant enfin que la Roumanie a, de sa propre volonté, le désir de donner de sûres garanties de liberté et de justice, sans distinction de races, de religions ou de langues, conformément au traité signé à Paris le 9 décembre 1919, aux habitants de l'ancien Royaume de Roumanie aussi bien qu'à ceux des territoires nouvellement transférés... ».

La Roumanie, en échange de la souveraineté qui lui était reconnue « sur le territoire de la Bessarabie compris entre la frontière actuelle de Roumanie, la mer Noire, le cours de Dniestr depuis son embouchure jusqu'au point où il est coupé par l'ancienne limite entre la Bukovine, la Bessarabie et cette ancienne limite » s'engageait à faire observer les stipulations du traité des minorités et assumait « la responsabilité de la part proportionnelle afférente à la Bessarabie dans la dette publique russe et tous autres engagements financiers de l'état russe ... » que les Soviétiques persistaient à répudier. La Russie serait invitée à adhérer, dès qu'il y aurait un gouvernement russe reconnu par les signataires du traité¹. Mais les puissances respectives reconnurent bientôt le gouvernement des Soviétiques, sans songer à lui poser ce problème.

La ratification devait encore être retardée de quelques années. Celles de la France et de l'Angleterre eurent lieu en 1922; celle de l'Italie ne fut donnée qu'en 1927 et celle du Japon, à la suite des ménagements que celui-ci n'a pas cessé de témoigner au gouvernement soviétique, ne s'est pas produite jusqu'à maintenant. De ce fait, la question de la Bessarabie constitue un cas tout à fait particulier et un problème des plus intéressants de droit international.

De la manière dont la question a été traitée pendant la Conférence de la paix de 1919-1920, on peut conclure toutefois qu'il existe dans la question bessarabienne deux éléments essentiels:

¹Cf. A. Boldur, *La Bessarabie*, Annexe, p. 387 et suiv.

1. Ses valeurs permanentes, de caractère géographique, ethnique et historique, que les événements ont pu obscurcir au cours de XIXe siècle, mais qui n'en ont pas moins reparu, avec la force élémentaire et instinctive d'une puissance naturelle, au lendemain de la révolution russe.

2. Des considérations d'opportunité, concernant les relations de la Roumanie avec les grandes Puissances, qui rendaient celles-ci plus ou moins favorables à une solution équitable du problème bessarabien, selon que leurs intérêts dans d'autres directions se trouvaient être, ou non, satisfaits. « Vérité en deçà des Pyrénées erreur au-delà » disait-on autrefois; on pourrait dire de la même manière, au sujet de la Bessarabie: vérité ou erreur, selon qu'elle se trouve en deçà ou au-delà de certaines exigences de la Conférence de la paix ou du Conseil Suprême, et des intérêts des principales puissances qui étaient représentées. L'attitude de l'Union Soviétique, comme nous le verrons plus loin, a été dictée par des considérations absolument analogues.